

L'équipe de la MAS

La MAS du Port Thibault est rattachée au Pôle 5 du Centre de Santé Mentale angevin (CESAME).

- Chef de Pôle : Dr Désormeaux
- Cadre Supérieur de Santé du Pôle : M. Franco

Une équipe pluridisciplinaire

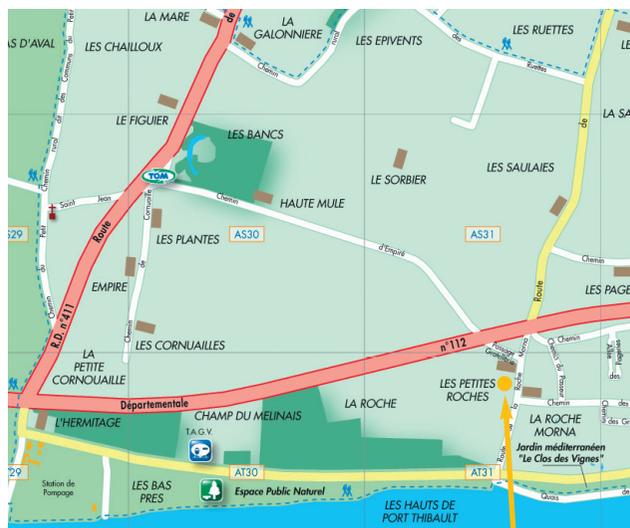
- Cadre socio-éducatif
- Médecins : Dr Bimier - Psychiatre
Dr Tessier - Médecin généraliste
- Psychologue
- Infirmiers
- Aides-soignants
- Aides médico-psychologiques
- Psychomotricien
- Musicothérapeute
- Agents de service hospitalier qualifiés
- Agent d'accueil et secrétariat

Le caractère pluridisciplinaire de l'équipe permet d'offrir un soutien médico-social et éducatif, tout en y associant des soins, de façon à prendre en compte les besoins spécifiques de chaque résident, dans une prise en charge individualisée.

Les familles sont partenaires et associées à cette prise en charge.

Le rattachement et la proximité de la MAS avec le CESAME offre un accès privilégié aux services de soins (radiologie, consultations spécialisée, etc). L'hospitalisation est facilitée en cas de nécessité.

Plan d'accès



MAS du Port Thibault

ligne de bus n° 11



Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) du Port Thibault

Les Hauts de Port Thibault
49130 Sainte Gemmes sur Loire

Tél : 02 41 80 77 18
Fax : 02 41 80 76 78

Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) du Port Thibault

Etablissement médico-social issu des lois du 30 juin 1975 et du 2 janvier 2002, la MAS est un lieu d'accueil et de vie, ouvert sur l'extérieur, dont la capacité est de 44 places. Deux modalités d'accueil sont possibles :

- l'accueil permanent (40 places)
- l'accueil temporaire (4 places)

■ A qui s'adresse-t-elle ?

La MAS du Port Thibault accueille les personnes adultes polyhandicapées, présentant une restriction moyenne d'autonomie et dont la prise en charge nécessite un accompagnement permanent dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

■ Quelles sont ses missions ?

● Un lieu de vie avant tout

L'hébergement est organisé en 4 unités de vie, de couleur différente, afin d'en faciliter le repérage spatial pour les résidents.



Chaque unité accueille une dizaine de résidents. Ils ont à leur disposition des chambres individuelles équipées de sanitaires et d'un mobilier complet. Il est loisible d'aménager les chambres au goût de chacun.

● Des activités d'éveil et de stimulation

Les activités organisées ont pour objet de maintenir ou d'améliorer les acquis, de prévenir les régressions et de favoriser les liens sociaux pour chaque résident.



Musicothérapie



Sport adapté



Equiponeythérapie

Balnéothérapie

Snoezelen



Atelier pâtisserie

● Des soins d'hygiène, de nursing

Les personnes accueillies nécessitent une surveillance médicale et des soins constants. En MAS, ces notions recouvrent essentiellement des soins d'hygiène, de maternage et de nursing ainsi que la poursuite de traitement.

● Les modalités d'admission

L'accès et la détermination de la forme d'accueil, interne ou temporaire, se font sur orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). La demande d'orientation est à retirer et à déposer au moyen d'un formulaire disponible à la MDPH.

Après orientation de la MDPH, un dossier de demande d'admission peut être retiré auprès de la MAS. Il devra être retourné une fois rempli et fera l'objet d'une évaluation suivie d'un avis rendu par une commission pluridisciplinaire.

● La prise en charge des frais

* Les frais sont principalement à la charge de l'Assurance-Maladie.

Une participation financière aux frais d'hébergement et d'entretien (forfait journalier) reste cependant à la charge du résident, soit 18 euros par jour et pour une personne en hébergement complet, depuis le 1er janvier 2010.

* Possibilité de prise en charge du forfait journalier L'Assurance Maladie ne rembourse pas ce forfait. Il est parfois pris en charge par les mutuelles ou les complémentaires santé, renseignez-vous auprès de votre complémentaire. Le forfait journalier peut être intégralement pris en charge au titre de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) ou, de manière totale ou partielle, au titre de l'admission à l'aide sociale.

